



Au Conseil Communal

1462 Yvonand

Yvonand, le 28 avril 2025

Préavis municipal No 2025/04

Concerne : Achat d'une nouvelle mini pelle retro pour le service de voirie

Monsieur le président
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1) Introduction :

La commune d'Yvonand dispose actuellement d'une mini-pelle rétro de marque Takeuchi modèle TB016, utilisée par le service de voirie pour ses diverses interventions sur le domaine public et les parcelles communales : travaux de voirie, aménagement d'espace vert, pose de canalisation et interventions ponctuelles sur les réseaux communaux. Cet équipement joue un rôle clé, notamment pour les interventions rapides sur notre réseau d'eau potable et d'assainissement.

Acquise en 2017, la pelle a cumulé 2200 heures d'utilisation, attestant de son importance pour les travaux communaux. Cependant elle présente des signes d'usure compromettant ainsi sa fiabilité. Compte tenu de l'importance de cet outil pour le service de voirie, son remplacement s'impose.

Après avoir testé divers modèles, l'équipe a identifié une option répondant à la fois aux besoins techniques et aux impératifs économiques de la commune.

2) Proposition d'acquisition : Takeuchi TB 216A avec cabine fermée

Afin de garantir la continuité, la sécurité et la qualité des interventions techniques, il est proposé de remplacer l'actuelle mini-pelle par un modèle Takeuchi TB 216A équipé d'une cabine fermée. Ce modèle compact et fiable est parfaitement adapté aux interventions nécessaires.

Caractéristiques principales du modèle TB 216A :

- Mini-pelle de 1,9 tonne, équipée d'un moteur diesel conforme aux normes environnementales en vigueur ;
- Cabine entièrement fermée et chauffée, assurant confort et sécurité pour les opérateurs ;
- Bras articulé avec grande amplitude de travail, idéal pour les tranchées, les terrassements et les travaux d'entretien ;
- Commandes ergonomiques et visibilité optimale pour un travail précis et efficace.



3) Aspect financier

Le devis obtenu pour l'acquisition d'une Takeuchi TB 216A cabine fermée s'élève à **37'835 TTC** comprenant :

- La livraison sur site,
- Une garantie constructeur de 2 ans,
- Les accessoires standards requis (godet terrassement, godet de curage, etc.).
- D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 430.3313.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante dans le fond de réserve 9281.15 (Fonds Voirie/conciergerie matériel d'exploitation).

4) Conclusion :

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. D'autoriser la municipalité à procéder à l'achat de la mini-pelle retro Takeuchi pour un montant de CHF 37'835.- ;
2. De financer cet achat par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût de la mini-pelle rétro dans le compte d'investissement 9143.18 (Voirie/conciergerie (matériel d'exploitation)) ;

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser

La Secrétaire :



Viviane Potterat

Municipale déléguée :

Mme Lucy Delarze, Municipale